

**FICHE TECHNIQUE**

17.09.2025

XYLPROTEC ULTRA

TRAITEMENT DU BOIS INSECTICIDE CONCENTRÉ

PRÉSENTATION

Il s'agit d'un traitement insecticide préventif et curatif ultra concentré, diluable à l'eau, destiné à la protection des bois contre les insectes xylophages. Il est incolore et ne teinte pas les bois. Après séchage, il pourra être recouvert par une peinture, une lasure, un vernis ou une colle à bois.

DOMAINES D'APPLICATION

Il s'applique sur les supports bois de la construction (poutre, poteau, barrière, terrasse...) et présente un large spectre d'efficacité contre les insectes à larves xylophages, les coléoptères, les lyctus, les termites... Il est destiné à des utilisateurs professionnels.

MODE D'EMPLOI

Agiter avant emploi. Diluer à raison de 1 volume pour 24 volumes d'eau. Appliquer en 2 couches par pulvérisation basse pression, brosse, injection ou par trempage. Les bois doivent être propres, exempts de poussière de bois et d'autres contaminants. Le produit est sec au toucher en 1 heure, recouvrable après 24 heures (selon le bois et les conditions ambiantes). Les personnes et les animaux non protégés doivent être tenus à l'écart des zones traitées pendant 48 heures, jusqu'au séchage complet.

CONSOMMATION MOYENNE : Après dilution, 300 ml/m² (1 litre pour 3 m²) en curatif et 200 ml/ m² (1 litre pour 5 m²) en préventif.

SÉCHAGE ENTRE LES COUCHES : 24 à 48 heures.

SÉCHAGE COMPLET : 48 heures.

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique	: Liquide
Odeur	: Caractéristique
pH	: 6.50 - 8.50
Masse volumique	: 1.05 ± 0.01 kg/dm ³
Solubilité	: Hydrosoluble

**SAS ECOREVET**

Siège Social : 1 Rue de la Poterie - Saint-Sulpice-de-Cognac
16370 VAL DE COGNAC

Tél. : 06 72 11 31 64

E-Mail : ecorevet16@gmail.com – www.optiprixmat.com

Capital : 1000.00€ - **RCS** Angoulême – **Siret** : 894 332 907 00019

Code NAF : 4791B – **TVA Intracom** : FR73 894 332 907

GAMME



FICHE TECHNIQUE

STOCKAGE

Stocker dans son emballage d'origine, dans un endroit abrité du soleil, sec et ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Protéger du gel. Conserver à température comprise entre +5 et +40°C. Conservation : 24 mois.

SÉCURITÉ

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS05



GHS09

Mention d'avertissement :
DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P312	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.



SAS Ecorevet

Siège Social : 1 Rue de la Poterie - Saint-Sulpice-de-Cognac
16370 VAL DE COGNAC
Tél. : 06 72 11 31 64

E-Mail : ecorevet16@gmail.com – www.optiprixmat.com
Capital : 1000.00€ - **RCS** Angoulême – **Siret :** 894 332 907 00019
Code NAF : 4791B – **TVA Intracom. :** FR73 894 332 907

GAMME

**FICHE TECHNIQUE****Conseils de prudence - Elimination :**

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

Autres dangers :

EUH208

Contient de la perméthrine. Peut déclencher une réaction allergique.

EUH401

Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, se conformer aux instructions d'utilisation.

Etiquetage des biocides :

Substances actives PERMETHRINE
CAS 52645-53-1
62.500 g/L
TP 08

RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

Les informations contenues dans la présente notice sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur nos connaissances et résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant, en aucun cas, être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Ne dispose pas d'un Avis Technique. Ne se substitue pas aux règles de l'art et Documents Techniques Unifiés en vigueur. Des essais préalables sont recommandés afin de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application du produit sont satisfaisants.

**SAS ECOREVET****Siège Social :** 1 Rue de la Poterie - Saint-Sulpice-de-Cognac

16370 VAL DE COGNAC

Tél. : 06 72 11 31 64**E-Mail :** ecorevet16@gmail.com – www.optiprixmat.com**Capital :** 1000.00€ - **RCS** Angoulême – **Siret :** 894 332 907 00019**Code NAF :** 4791B – **TVA Intracom. :** FR73 894 332 907**GAMME**